Égalité des langues à l'ère numérique

2018/2028(INI) - 27/06/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de léducation a adopté un rapport dinitiative de Jill EVANS (Verts/ALE) sur légalité des langues à lère numérique. Elle a noté que le multilinguisme constitue lun des principaux atouts de la diversité culturelle en Europe et, dans le même temps, lun des plus importants défis à relever pour la création dun marché de lUnion véritablement intégré, avec 24 langues officielles et plus de 60 langues nationales, régionales et minoritaires dans lUnion européenne outre les langues des migrants et les langues des signes.

Les obstacles à la réalisation de légalité des langues à lère numérique en Europe: alors que le respect de la diversité linguistique du continent européen constitue un devoir de lUnion européenne, les députés ont regretté le fait quen raison de labsence de politiques adaptées, lEurope soit marquée actuellement par un fossé technologique croissant entre des langues bien loties et des langues moins bien loties, et que plus de 20 langues européennes sont menacées dextinction numérique.

Ils ont noté la fracture numérique croissante de la société européenne, qui crée des disparités au niveau de l'accès à linformation, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes âgées, les personnes à faibles revenus et les personnes issues de milieux défavorisés. Le rapport a également noté que :

- les langues européennes moins répandues sont fortement pénalisées en raison dun manque criant doutils, de ressources et de fonds de recherche ;
- concernant les technologies de langage, tant sur le plan économique que culturel, lEurope reste loin derrière, en raison de la fragmentation du marché, dun investissement insuffisant dans la connaissance et dans la culture, dun manque de coordination en matière de recherche, dun financement insuffisant et dobstacles juridiques. Le marché est actuellement dominé par des acteurs non européens, qui ne répondent pas aux besoins spécifiques dune Europe multilingue ;
- le marché unique numérique reste fragmenté car il se heurte à divers obstacles, y compris les barrières de la langue.

Améliorer le cadre institutionnel pour les politiques liées aux technologies linguistiques au niveau de lUE: le Conseil est invité à élaborer une recommandation relative à la protection et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans lUnion, y compris dans le domaine des technologies linguistiques. De plus, les députés ont recommandé à la Commission dallouer le domaine du multilinguisme et des technologies du langage au portefeuille dun commissaire. Ce commissaire serait chargé de promouvoir la diversité et légalité linguistiques au niveau de lUnion.

La Commission a été invitée à :

- envisager la création dun centre pour la diversité culturelle qui sensibilisera davantage à limportance des langues moins répandues, régionales et minoritaires, y compris dans le domaine des technologies linguistiques;
- élaborer des stratégies en vue de faciliter le multilinguisme sur le marché numérique et définir les ressources linguistiques minimums qui devraient être affectées à toutes les langues européennes, telles que jeux de données, lexiques, enregistrements vocaux, mémoires de traduction, corpus et contenus encyclopédiques ;
- réexaminer son cadre stratégique pour le multilinguisme et proposer un plan daction clair concernant la façon de promouvoir la diversité linguistique et de surmonter les barrières linguistiques dans le domaine numérique.

Recommandations concernant les politiques de recherche de lUE : les députés ont invité la Commission à établir un programme de financement à grande échelle, à long terme et coordonné pour la recherche, le développement et linnovation dans le domaine des technologies linguistiques. Ce programme devrait être réalisé avec la participation des centres de recherche, des universités, des entreprises, en particulier les PME et les jeunes pousses.

De plus, la Commission devrait mettre en place une plateforme de financement des technologies du langage humain (TLH), sappuyant sur la mise en uvre du 7e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, le programme Horizon 2020 et le mécanisme pour linterconnexion en Europe (MIE).

Politiques déducation pour lavenir des technologies linguistiques en Europe : insistant sur le fait que les politiques déducation européennes devraient viser à retenir les talents en Europe, les députés ont recommandé de formuler des lignes directrices en vue de mener des actions intégrées et coordonnées au niveau européen, et sensibiliser les élèves et les étudiants aux perspectives de carrière dans le secteur des technologies linguistiques, y compris lintelligence artificielle axée sur les langues. Ils ont également indiqué le besoin :

- dencourager lutilisation des technologies linguistiques dans les échanges culturels et éducatifs entre les citoyens européens comme Erasmus+, tels que le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ (OLS) ;
- de développer des programmes daptitudes numériques, y compris dans les langues minoritaires et régionales européennes, et dintroduire des formations aux technologies linguistiques et des outils linguistiques dans le parcours de leurs écoles, universités et établissements de formation professionnelle.

Avantages pour les entreprises et les organismes publics : les députés ont souligné la nécessité de soutenir lélaboration dinstruments dinvestissement et de programmes dincubateurs destinés à accroître lutilisation des technologies linguistiques dans le secteur culturel et de la création. Ils ont également encouragé lintroduction dactions et de fonds appropriés visant à valoriser les PME et les jeunes pousses européennes pour quelles puissent accéder plus aisément aux technologies linguistiques afin de développer leur commerce en ligne grâce à laccès à de nouveaux marchés.

En dernier lieu, ils ont invité les administrations, à tous les niveaux, à améliorer laccès aux services et à linformation en ligne dans différentes langues, notamment dans les régions transfrontalières et pour des raisons culturelles.